



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotient familial

Question écrite n° 62710

Texte de la question

M. Michel Diefenbacher appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la réponse qui a été faite à sa question écrite n° 42165, relative à la demi-part fiscale accordée aux parents isolés. Cette réponse laisse entière la question de savoir comment, concrètement, les parents isolés peuvent justifier avoir élevé seuls un enfant pendant au moins cinq ans, en particulier lorsque la situation de référence est ancienne et dépasse le délai de reprise de l'administration fiscale et de conservation des documents administratifs. Il renouvelle donc sa demande sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Michel Diefenbacher](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62710

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10340

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)